

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale de l'Isère

Grenoble, le

Affaire suivie par : Christelle TAIN
Pôle territorial – subdivision T3
Tél. : 04.76.69.34.30
Courriel : christelle.tain@developpement-durable.gouv.fr

Réf. : 2018-Is044T3

OBJET : *Inspection du 31 juillet 2018*
REFER : *Arrêté préfectoral n° 2013297-0029*
Arrêté ministériel du 01/06/2015 relatif aux prescriptions générales applicables
aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins
des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature ICPE
P. J. : *Rapport de l'inspection des installations classées à monsieur le préfet de l'Isère*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 31 juillet 2018 une visite d'inspection dans votre établissement de FROGES. Elle visait l'examen du respect d'une partie des prescriptions de l'arrêté visé en référence.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les remarques que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Dans ce rapport, vous trouverez des demandes d'actions correctives et des observations pour lesquelles vous devez prendre des engagements le plus rapidement possible en respectant, le cas échéant, les délais fixés.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent rapport sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement



Christelle TAIN

AMCOR FLEXIBLES PACKAGING
Monsieur le directeur
453 bd de la République
38196 FROGES

Copies : PRICAE – DDPP-T3 - Chrono